

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS L'AIN

Le pollen d'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est à l'origine de fortes réactions allergiques. La vallée du Rhône et les plaines d'Auvergne-Rhône-Alpes subissent l'invasion de cette plante, qui se développe sur tous les milieux, dès que la concurrence végétale est réduite.

Cette plante annuelle a besoin de saisons suffisamment longues pour fleurir et produire ses graines. Les faibles altitudes du département de l'Ain, sont donc, à quelques exceptions près, tout à fait compatibles avec le développement de cette plante.

Un important problème de santé publique dans l'Ain et ses territoires :

Les pollens d'ambroisie, très facilement déplacés par le vent, présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont émis par la plante de début août jusqu'au mois d'octobre.

L'arrivée d'un allergène dans l'air, tel que ce pollen, s'accompagne, dans un premier temps d'une phase de sensibilisation, le système immunitaire des personnes exposées devient capable de reconnaître ce pollen.

Une fois, sensibilisée, la population est disponible, en cas d'exposition, pour les manifestations symptomatiques de l'allergique : rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite et quelques fois urticaire ou eczéma. Cette réaction peut conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme. Ces symptômes sont d'autant plus importants que la quantité de pollens dans l'air est forte.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a montré, dans une étude de 2014, que les populations du département, présentent une sensibilisation différente au pollen d'ambroisie en fonction de leur exposition (et donc à la présence de la plante).

En effet, par exemple, en plaine de l'Ain, une personne sur 5, est allergique à l'ambroisie (21%, ce pourcentage a doublé en 10 ans) alors qu'il n'y a qu'une personne sur 10, allergique à ce pollen sur les territoires moins infestés.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a évalué les coûts de l'ambroisie pour le système de santé. Les résultats de cette étude menée sur la région Rhône-Alpes au cours de la saison 2015, démontrent un coût (consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, etc...) allant de 9 à 13 millions d'euros.

Dans l'Ain, ce sont 380 000 personnes exposées plus de 20 jours à un risque allergique ambroisie important (3,6 millions de personnes sur l'ex-région Rhône-Alpes).

Les coûts estimés dans l'Ain sont de 994 000 euros avec de grandes différences sur les territoires, par exemple, 138 000 euros sur le territoire de la communauté de commune de la plaine de l'Ain et 3 609 euros pour la communauté de commune du Valromey.

Pour la communauté de commune de **Dombes Saône Vallée**, c'est **84 604** euros.

Organisation pour une lutte contre l'Ambroisie sur le terrain :

L'organisation de la lutte vise à créer un réseau impliquant l'ensemble des acteurs du territoire pour une action de terrain efficace.

Actuellement, la lutte est cadrée par l'arrêté préfectoral du 3 juin 2013 lequel prescrit la destruction systématique de cette plante avant floraison.

Une réglementation nationale se met en place avec la création, par la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016, de la notion d'espèce « nuisible à la santé humaine » (L.1338-1 à 5 du code de la santé publique).

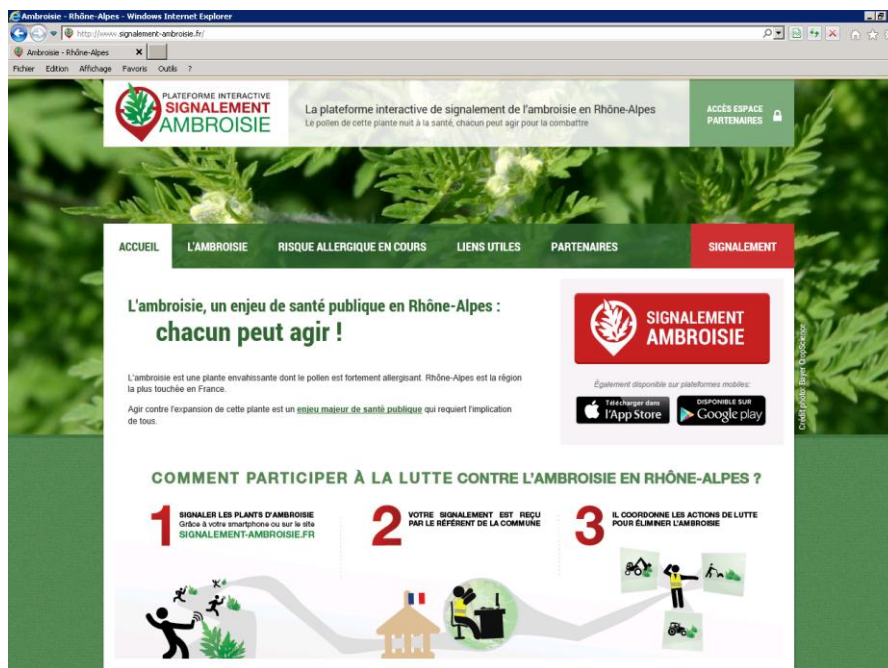
Un décret interministériel prévu pour début 2017 désignera les premières espèces à rentrer dans ce cadre : l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) et l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*). Ce décret prévoit sur l'ensemble du territoire national, des mesures de prévention, telles que la surveillance des espèces, l'information du public, et les mesures de lutte, telles que la destruction des pieds d'ambroisie, des pratiques culturales ou de gestion des espaces visant à limiter fortement leur capacité d'installation...

Dans l'Ain, la lutte s'organise autour du comité départemental de lutte contre l'ambroisie regroupant l'ensemble des acteurs départementaux. Ceux-ci proposent des actions de terrain, concrètes, composant le plan d'actions départemental et dont l'application est suivie par le comité départemental.

Les communes et les communautés de communes, au centre de la lutte, désignent des référents et animateurs ambroisie chargés de faire le repérage de terrain et de veiller à la bonne destruction de l'ambroisie par les propriétaires et occupants des terrains.

Le département de l'Ain est le plus mobilisé d'Auvergne-Rhône-Alpes avec 84% des communes ayant désigné un référent (376 communes sur 419 _ total 484 référents communaux dans l'Ain contre plus de 4350 en Auvergne-Rhône-Alpes)

Depuis 2014, l'ARS met à disposition des référents et de la population, une plateforme interactive destinée au signalement de l'ambroisie : " Signalement Ambroisie " <http://www.signalement-ambroisie.fr/>



www.signalement-ambroisie.fr



Application mobile

Organisée autour d'une application smartphone servant à géo-localiser l'ambroisie directement sur le terrain mais également autour du site de cartographie internet, la plateforme " signalement ambroisie " permet au grand public d'être acteur de la lutte et de contribuer au repérage mené par les collectivités (signalements simplifiés).

La présence d'ambroisie peut également être signalée par courrier électronique contact@signalement-ambroisie.fr ou par téléphone : 0 972 376 888 (numéro à composer pour toute question sur l'ambroisie).

Un signalement renseigné dans cette base de données, est transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. S'installant dans la durée, nous devons apprendre à reconnaître cette plante et à être vigilants.

Ensemble nous devons empêcher l'ambroisie de conquérir de nouveaux espaces et, limiter sa floraison pour réduire l'impact sur la santé de nos proches et des générations futures.

Si à la belle saison, vous croisez des plants d'ambroisie, arrachez-les. Si cela n'est pas possible, alertez votre mairie, le référent communal ou utilisez la plateforme Signalement Ambroisie <http://www.signalement-ambroisie.fr/> ou appelez le numéro local : 0 972 376 888

Ensemble ne la laissons plus fleurir !